

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 24/09/2021

Les douaniers de Lyon saisissent plus de 403 kg d'herbe de cannabis dissimulés dans un chargement de pastèques

Le 21 septembre dernier, les agents de la brigade des douanes de Lyon ont saisi 403,560 kg d'herbe de cannabis dissimulés au sein d'un chargement de pastèques, lors d'une mission de contrôle routier sur l'autoroute A7, au niveau du péage de Vienne-Reventin.

Les stupéfiants ont été découverts lors du contrôle d'un ensemble routier immatriculé en série normale allemande conduit par un chauffeur seul à bord d'une cinquantaine d'années. Après avoir obtempéré aux injonctions d'arrêt des douaniers, celui-ci a déclaré transporter une cargaison de pastèques récupérées en Espagne pour en assurer la livraison en Allemagne. Il a présenté spontanément un document de transport (CMR) mentionnant 19 palettes pour 38 caisses de pastèques pour un poids total de 20,280 tonnes.

A l'ouverture de la semi-remorque, les agents des douanes ont constaté la présence de sacs contenant de l'herbe de cannabis, posés entre les palettes du chargement. La fouille approfondie et le déchargement intégral du camion ont permis de mettre au jour la présence de 314 sacs au total contenant 403,560 kg d'herbe de cannabis, représentant une valeur de 706 230 euros sur le marché illicite des stupéfiants. La marchandise de fraude était dissimulée au sein d'une cargaison constituée réellement de 20 palettes, soit 40 caisses de pastèques.

Le chauffeur, qui a déclaré ignorer la présence de ces produits stupéfiants, sera jugé ce jour en comparution immédiate devant le Tribunal judiciaire de Vienne.